

L'État dans les Hauts-de-Seine



Rapport d'activités 2018

Dans un contexte marqué par la montée en puissance de l'établissement public Paris La Défense, par la persistance du risque terroriste, ou encore par l'intensification de l'effort relatif à l'accueil et au suivi des populations migrantes dans le département, l'État a de nouveau manifesté en 2018 son souci constant d'assurer la continuité des grandes politiques publiques tout en s'adaptant aux nouveaux enjeux.

Le rapport d'activités, présenté comme l'an dernier sous forme de fiches thématiques synthétiques, permet d'accéder à l'information essentielle sur les grandes politiques publiques menées par l'État tout en permettant de donner un aperçu de la variété de ses missions au service de nos concitoyens.

Les items retenus pour l'infographie sont dans leur grande majorité communs à ceux de l'an dernier, ce qui permet une comparaison plus aisée de l'information avec celle de l'année 2017.

Outre le développement économique et l'emploi, l'aménagement du territoire et le logement, la cohésion sociale, la sécurité, l'éducation, ou encore la santé, deux nouvelles fiches présentent les actions menées en faveur du développement durable ainsi que de l'accueil des populations migrantes.

Le présent rapport témoigne de l'engagement professionnel des agents des services départementaux de l'État, au service des hauts-séquanais, dans le respect constant de nos valeurs républicaines, le souci de l'efficacité et de l'adaptation aux nouvelles technologies, en collaboration toujours très étroite avec l'ensemble de nos partenaires publics comme privés.

Pierre SOUBELET
Préfet des Hauts-de-Seine

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| ⊕ ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES ET L'EMPLOI | 06 |
| ⊕ AMÉNAGER ET CONSTRUIRE | 11 |
| ⊕ PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE | 15 |
| ⊕ FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT | 19 |
| ⊕ L'ÉTAT, ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE | 23 |
| ⊕ ASSURER LE SUIVI DE L'ACCUEIL DES MIGRANTS | 27 |
| ⊕ GARANTIR UNE OFFRE ÉDUCATIVE DE QUALITÉ | 31 |
| ⊕ ASSURER LA SANTÉ DES ALTOSÉQUANAIS | 35 |
| ⊕ ASSURER LA SÉCURITÉ DES ALTOSÉQUANAIS | 39 |
| ⊕ DYNAMISER L'HÉRITAGE CULTUREL | 43 |
| ⊕ LES RELATIONS AVEC LES USAGERS | 47 |
| ⊕ LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES | 51 |

L'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES ET L'EMPLOI

I. SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le soutien aux filières stratégiques

L'État valorise les filières porteuses d'innovation, d'activité et d'emploi, véritable atout pour l'ancrage et le développement du territoire.

Dans ce cadre, la filière du numérique, représentée par son pôle de compétitivité et ses entreprises a été invitée à partager un diagnostic territorial et les besoins en compétences de la filière auprès des opérateurs de l'emploi du département.

L'inauguration de l'édition 2018 de la "semaine de l'industrie" a permis de mettre à l'honneur le campus d'enseignement supérieur et de formation professionnelle du CESI, école d'ingénieurs spécialisée dans les formations pour l'industrie. 110 manifestations ont permis d'accueillir un public nombreux et varié venu à la rencontre des professionnels et des établissements d'enseignement. Les acteurs des filières du numérique et de l'énergie se sont bien mobilisés.

Le 13 novembre, la remise des trophées de la chimie à la préfecture a permis de récompenser des entreprises alsoséquanaises pour leur projet innovant et d'assurer une promotion médiatisée des entreprises comme des innovations de cette filière.

L'État soutient également les filières d'excellence par son implication dans les événements organisés par la Chambre des métiers des Hauts-de-Seine dans la promotion des métiers d'art, notamment à travers l'évènement annuel du "carré des artisans".

Portage de l'innovation à travers des projets phares emblématiques

L'État a porté des projets innovants, soutenant l'attractivité du quartier d'affaires de la Défense.

Avec pour ambition de structurer le secteur de la finance et de l'assurance en une

filière d'excellence et d'innovation, l'État a créé le Swave, une plateforme d'innovation, financée en partie par les crédits de la revitalisation.

Elle accueille, depuis janvier 2018, 23 jeunes pousses de la Fintech qui innovent dans la néo-finance, la cyber-sécurité, l'intelligence artificielle. Implantées à la Grande Arche, ces start-ups seront accompagnées pendant 18 à 24 mois.

Afin de soutenir l'attractivité du territoire et d'engager la structuration de la filière des industries de sécurité, l'État s'est également engagé sur un projet de démonstrateur de sécurité de la ville intelligente sur le quartier d'affaires de la Défense. Financé dans le cadre des projets industriels d'avenir (PIAVE), le démonstrateur se développe aussi sur la ville de Nice.

Soutien aux entreprises en difficulté

L'animation des dispositifs d'aide aux entreprises a lieu au sein des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI). Ainsi, 3 CODEFI élargis et 4 CODEFI restreints ont eu lieu en 2018. L'instance restreinte a permis d'éprouver la méthode de sélection mise en œuvre par la DDFIP et d'affiner les critères d'identification des entreprises en difficulté.

En 2018, 91 entreprises envisageant le licenciement pour motif économique de 10 salariés ou plus ayant un impact sur le département des Hauts-de-Seine ont transmis leur plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) contre 101 PSE en 2017. L'impact déclaré de ces procédures correspond à 4 145 suppressions d'emploi au titre de l'année 2018, soit une baisse de près de 10 % par rapport à 2017 (4 602).

II. SOUTENIR LES PUBLICS EN RECHERCHE D'EMPLOI

La réunion du service public de l'emploi départemental (SPED), présidée par le préfet, s'est réunie 4 fois en 2018 et a permis aux acteurs de travailler ensemble sur l'insertion par l'activité économique, l'apprentissage ou la mise en œuvre des bassins d'emploi.

Les jeunes

Après un effort de regroupement des structures qui doit se poursuivre dans les années à venir dans un souci d'efficacité, on compte en décembre 2018 9 missions locales, dont quatre mono-communales dans le nord du département. En janvier 2018, les trois missions locales de l'EPT Vallée Sud Grand Paris ont été regroupées au sein du GIP Vallée sud.

Pour leur fonctionnement, les missions locales ont été financées par l'État à hauteur de 2,68 M€ en 2018. Pour la première fois en 2018, 10% des crédits ont été attribués en fonction de l'efficacité. Les missions locales bénéficient également de crédits État dans le cadre du dispositif "garantie jeunes" pour un montant total de 1,74 M€.

Les missions locales ont reçu 5600 jeunes en premier accueil, dont 1729 étaient sans aucun diplôme. 1053 jeunes ont en outre intégré un parcours d'insertion dans le cadre de la garantie jeune. Le taux de sorties positives à 12 mois atteint 66%.

Les chômeurs de longue durée et les publics les plus éloignés de l'emploi

L'année 2018 est celle de la mise en place d'un contrat aidé renouvelé, le parcours emploi compétence (PEC), destiné à des publics en difficulté d'insertion professionnelle dans le secteur non marchand, avec des obligations renforcées pour les employeurs en matière d'accompagnement.

En 2018, 1 061 contrats PEC ont été prescrits dans le département des Hauts-de-Seine. Les établissements publics d'enseignement demeurent avec les associations les principaux employeurs (respectivement 46,6 % et 41,8 % des PEC conclus).

Autre nouveauté : Les emplois francs, qui se traduisent par une aide financière de 2 500 à 5 000€ versée à toute entreprise qui recrute un demandeur d'emploi résidant dans les quartiers Politiques de la Ville (QPV). 134 emplois francs ont été signés.

Les travailleurs handicapés

7 174 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) sont inscrits à pôle emploi sur 117 562 demandeurs d'emploi (6%). CAP EMPLOI a accompagné 2 426 personnes au premier semestre 2018 et 549 d'entre elles ont été placées en emploi.

88 accords handicap (accord d'entreprise qui permet de s'engager dans le recrutement, l'insertion durable et la formation des travailleurs handicapés) agréés par l'État sont enregistrés et suivis sur les Hauts de Seine. Le taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein des entreprises sous accord handicap était en moyenne de 3,6% (2% pour les entreprises qui n'ont pas d'accord).

L'accès à l'emploi de la main d'œuvre étrangère (MOE)

Le service MOE a reçu en 2018 près de 5 000 personnes et a instruit plus de 6 400 demandes d'autorisation de travail contre 4925 en 2017, soit une augmentation de 29%.

L'insertion par l'activité économique

Le territoire des Hauts-de-Seine compte, 54 structures d'insertion. En 2018, 1 123 salariés en insertion sont sortis des SIAE dont 39% en emploi durable (32 % en Ile-de-France). Le département des Hauts-de-Seine affiche le meilleur de taux de sortie en emploi durable de la région.

III. FAVORISER LES PROJETS STRUCTURANTS POUR LES TERRITOIRES

Les bassins d'emploi

En 2018, deux bassins d'emploi se sont mis en place dans les Hauts-de-Seine : Vallée Sud Grand Paris et Paris Ouest La Défense.

Les bassins d'emploi sont co-pilotés par l'État et la Région et s'appuient sur un comité restreint de décideurs pour partager les enjeux, décider des orientations stratégiques et

L'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES ET L'EMPLOI

évaluer les réalisations. Un comité élargi réunissant les partenaires du développement économique, de l'emploi et de la formation s'est également réuni pour construire le diagnostic et le plan d'actions afférent à chaque bassin d'emploi, suivre la réalisation des actions et diffuser l'information sur les dispositifs / projets structurants mis en place sur le territoire.

Les clauses d'insertion sociale

L'enjeu est d'en faire un levier afin de faciliter l'accès à la qualification et le recrutement des publics éligibles. Le chantier EOLE est particulièrement concerné. Au total, 425 personnes ont bénéficié des opportunités d'insertion liées à EOLE dont 38% résident dans les Hauts-de-Seine.

Pour l'année 2018, 197 877 heures d'insertion ont été comptabilisées, dont 20 492 heures de formation.

Les crédits de revitalisation

Lorsqu'une entreprise de plus de 1 000 salariés ou appartenant à un groupe de plus de 1 000 salariés procède à une réorganisation de ses activités et engendre ainsi un déséquilibre des emplois sur son territoire d'implantation, elle est soumise à une obligation de le « revitaliser ». Autrement dit, elle doit contribuer à créer des activités, soutenir l'innovation, conduire des actions de formation, développer des emplois etc. pour compenser ceux qu'elle supprime.

Cet engagement, prévu par le code du travail, est formalisé dans le cadre d'une convention signée entre l'entreprise et le préfet de département.

Le préfet a souhaité faire de la revitalisation un outil au service d'une stratégie territoriale de développement de l'activité et de l'emploi en soutenant des projets innovants pour le département des Hauts-de-Seine et au-delà. Un nouvel appel à manifestation d'intérêt a été publié, courant sur 2017 et 2018. Un accent particulier a cette fois été mis sur les projets à l'échelle des établissements publics territoriaux ou

des communes afin de proposer une action structurante pour les territoires.

IV. PORTER LA POLITIQUE D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

Dans le cadre du plan départemental d'intelligence économique, les cycles de conférences de sensibilisation organisées par les services de l'État pour les acteurs du monde économique se sont poursuivis en 2018. Quatre conférences ont été organisées au cours de l'année (risque cyber en entreprise, règlement général de protection des données, sensibilisation des exposants du salon Eurosatory, services et conseils à l'export). L'ensemble des événements a permis d'accueillir près de 500 représentants d'entreprises.

L'État a souhaité par ailleurs orienter l'action autour du soutien des entreprises à l'international. Ainsi, une cinquantaine d'entreprises ont été informées sur les aides et préconisations à l'export.

Par ailleurs, le comité d'intelligence économique territoriale créé en 2017, sous la présidence de la sous-préfète au développement économique et à l'emploi poursuit son objectif de favoriser le partage d'informations et le travail en partenariat sur cette thématique.

V. LUTTER CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

L'État a organisé 81 opérations dans le cadre du Comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF), instance qui rassemble l'ensemble des services de l'État compétents en la matière.

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

9,7 M€
consacrés au financement
des SIAE*

(+4% par rapport à 2017)



* Structure d'insertion par l'activité économique

REVITALISATION DES TERRITOIRES

NOMBRE DE CONVENTIONS FIN 2018

33 en cours de réalisation
9 signées
5 terminées

17,7 M€
de financement

avec 644 emplois créés
pour créer 4462 emplois



CHÔMAGE PARTIEL

177 demandes traitées
(128 en 2017)

897
salariés
(660 en 2017)



AMÉNAGER ET CONSTRUIRE

I. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DU LOGEMENT

L'objectif de territorialisation de l'offre de logement (TOL) de 11 600 logements par an pour les Hauts-de-Seine, fixé par le préfet de région en 2012, a été dépassé comme l'année précédente.

L'État intervient principalement par le biais des porter à connaissance et des avis sur les procédures d'évolution des PLU pour conforter la réalisation de cet objectif. Il intervient également dans le suivi des grandes opérations à fort potentiel de logements.

Au-delà des enjeux quantitatifs, l'État, et plus particulièrement les services départementaux de la DRIHL et la DRIEA, agit sur le rééquilibrage qualitatif d'une meilleure répartition du logement social. L'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre de la loi SRU pour les 9 communes carencées en 2017 pour non atteinte des objectifs triennaux de construction.

Cet accompagnement des communes carencées a donné en 2018 des résultats probants : ainsi l'effort de production de logement social sur les communes disposant de moins de 25 % de logement social s'élève en 2018 à 2 638 logements, soit 76 % de la production totale. La production a notamment été très élevée sur 2 communes carencées du département, Asnières-sur-Seine et Courbevoie, qui représentent à elles seules près d'un tiers de la production départementale annuelle. Cette production dynamique a permis une sortie de la carence par anticipation de la première commune fin 2018, et la sortie de la seconde en 2019.

Concernant le financement du logement social, 3 458 logements sociaux ont été agréés en 2018 dans les Hauts-de-Seine. Ils ont été pour 22% financés en PLAI, pour 45 % en PLUS et pour 33 % en PLS.

L'État a contribué à hauteur de 26 M€ au financement de ces projets, par attribution de subventions au titre des aides à la pierre. Ces subventions s'accompagnent d'aides indirectes (taux de TVA réduit, exonérations de TFPB notamment).

Au 1er janvier 2018, 204 436 logements sont décomptés dans le département, soit 28,32 % des résidences principales dans les Hauts-de-Seine.

II. ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Sur le premier programme national de rénovation urbaine (PNRU 1), 11 conventions de rénovation urbaine portant sur 14 quartiers ont été signées dans les Hauts-de-Seine depuis 2004. Ce premier programme doit être finalisé d'ici 2020 grâce à la signature des avenants de clôture, qui ont permis de stabiliser le programme opérationnel, le calendrier, et le plan de financement des projets.

En 2018, 22 opérations ont été soldées. Au total, ce sont 455 opérations du premier programme qui ont déjà été soldées, soit 86,5 % sur le total des opérations menées. 97 % des subventions programmées sur la période 2004-2016 ont été engagées au 31 décembre 2018, soit 349 M€. Par ailleurs, le taux de paiement pour le département est de 91 %. Ainsi, 65 dossiers de demande de paiement ont été instruits en 2018, pour un volume total de 19 M€.

Dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU), six sites ont été retenus au titre des opérations d'intérêt national pour le NPNRU et 4 projets d'intérêt régional ont été retenus.

La fin de l'année 2018 a été marquée par la première signature de convention pluriannuelle du NPNRU dans le département. Il s'agit de la convention de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense portant sur les projets "Parc sud phase 1" et "cité des Potagers" de la ville de Nanterre, signée le 21 décembre 2018.

Par ailleurs les programmes d'études inscrits dans les protocoles de préfiguration ont été poursuivis, permettant à deux autres projets d'être soumis à la validation des partenaires de l'ANRU durant le deuxième semestre 2018.

Enfin, trois projets NPNRU du département ont été stoppés sur décision de leurs porteurs de projet : Colombes, Clichy et Villeneuve-la-Garenne. Les raisons invoquées à l'appui de ces décisions tiennent aux conditions posées par l'ANRU pour accorder son soutien financier.

AMÉNAGER ET CONSTRUIRE

III. PROMOUVOIR L'ÉQUILIBRE HABITAT / EMPLOI

En 2018, la DRIEA a instruit 59 dossiers de demandes d'agrément bureaux déposés dans les Hauts-de-Seine, pour une surface totale de 850 000 m². 46 demandes ont été accordées et 13 autres ajournées.

Plusieurs ajournements ou refus ont été décidés notamment en cas d'absence ou d'insuffisance de la compensation en logements.

IV. LA DÉFENSE ET SEINE-ARCHE, DEUX OPÉRATIONS D'INTÉRÊT NATIONAL

Les OIN de La Défense et de Seine-Arche représentent des sites stratégiques à fort potentiel de construction pour répondre aux enjeux portés par le plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement en Île-de-France. L'État y accompagne l'établissement public territorial Paris La Défense, ainsi que les collectivités territoriales concernées.

Ont été autorisées en 2018 les constructions du campus Arboretum (bureaux en construction bois, 126 000 m² de surface de plancher), de la Tour des jardins de l'arche (IGH mixte à dominante hôtelière, 63 000 m² de SDP), ou de la seconde tranche du programme Vinci (complexe immobilier de bureaux, commerces et hôtels, 27 500 m² de SDP), situé dans le nouveau quartier des Groues.

Le délai moyen observé pour délivrer les permis de construire par l'État est de 48 jours avant leur terme, reflétant ainsi l'attention portée à l'intégration optimale des procédures réglementaires dans le déroulement des projets.

Le suivi du projet PSA RATP Charlebourg à la Garenne-Colombes a fortement mobilisé les services de l'État dans le cadre de la préparation de la création en O.I.N. d'un projet urbain partenarial (PUP).

12 - L'État dans les Hauts-de-Seine

Le projet de la ZAC des Groues à Nanterre (76 hectares, 2 nouvelles gares, 5 000 logements et 12 000 emplois à horizon 2030) a été également très suivi, notamment pour la définition du programme urbain et l'évolution des règles d'urbanisme.

Enfin, l'aménagement des franges de l'université Paris Ouest Nanterre a fait l'objet de nombreuses réunions techniques avec les partenaires : commune, université, bailleurs sociaux et PLD.

V. LA MOBILITÉ

La DRIEA contribue à la coordination de l'ensemble des procédures liées à la construction du Grand Paris Express (lignes 15 et 18).

Le dernier permis de construire nécessaire à la réalisation des gares de la ligne 15 Sud a été délivré en 2018 (Pont-de-Sèvres).

Neuf autres gares de la ligne 15 (tronçon Ouest) sont situées dans les Hauts-de-Seine. De premières autorisations de démolir ont été délivrées en 2018 afin de libérer les emprises nécessaires (Gares des Agnettes et des Grésillons).

VI. L'URBANISME, LA PLANIFICATION ET LA CONSTRUCTION DURABLE

Le rythme d'élaboration, de révision et d'évolution de plans locaux d'urbanisme (PLU), est resté soutenu en 2018. Cela s'est notamment traduit par l'émission de 14 avis de l'État sur des révisions ou modifications de PLU et la réalisation d'un porter à connaissance pour le ScoT de la Métropole du Grand Paris.

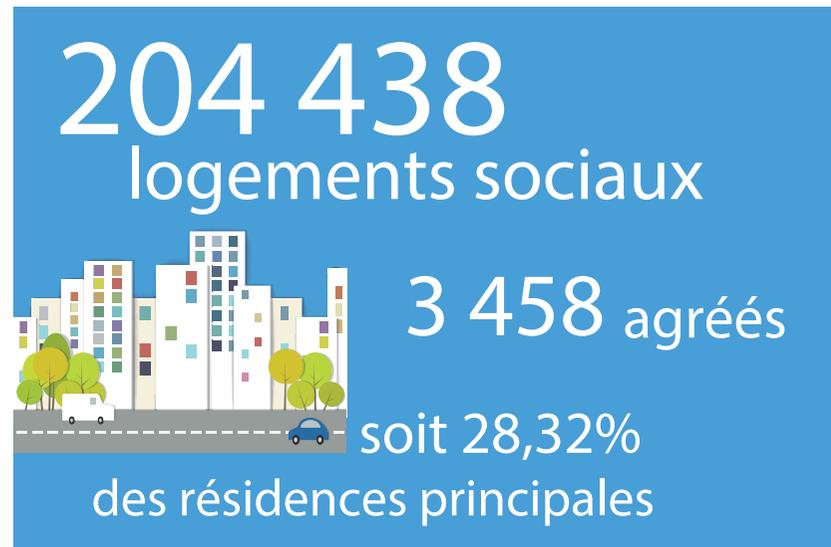
Après un pic d'activité lié à la mise en place des agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP) fin 2014, la sous-commission départementale d'accessibilité enregistre, pour la deuxième année consécutive, une baisse du nombre de dossiers examinés. L'activité de cette sous-commission, reste toutefois l'une des plus importantes de France avec 1341 dossiers examinés, soit plus d'une centaine par mois.

En 2018, l'État a contrôlé la qualité de 8 opérations de construction, sur dossier et sur site, soit 400 logements.

PRODUCTION DE LOGEMENTS



LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE DÉPARTEMENT



OIN LA DÉFENSE SEINE ARCHE



PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

I. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES GRANDES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT

La DRIEE est chargée de l'instruction de plusieurs procédures d'autorisation nécessaires à la réalisation des projets de transport du Grand Paris, tant en ce qui concerne les prolongements de lignes de métro existantes que les créations de lignes et des gares du Grand Paris Express. Ces procédures sont menées dans le cadre de la loi sur l'eau, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ou des demandes de dérogation à la destruction des espèces protégées.

Ainsi ont été instruites en 2018, des modifications apportées au puits de pompage Gambetta Est du prolongement à l'ouest de la ligne E du RER – projet EOLE 1 – de la gare Haussman-Saint-Lazare (75) à Nanterre-la-Folie (92), ainsi que des modifications apportées au projet de prolongement à l'ouest de la ligne E du RER – projet EOLE 2 – de la gare de Nanterre-la-Folie (92) à Mantes-la-Jolie (78), concernant le chantier de doublement du pont entre Bezons et Nanterre.

Par ailleurs, le dossier de création de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express est en cours d'instruction au titre de la loi sur l'eau.

II. PROMOUVOIR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les services de l'État ont contribué à rédiger 19 avis de l'Autorité environnementale sur la qualité de l'analyse des enjeux environnementaux dans les projets, et ont été sollicités sur l'opportunité de réaliser une étude d'impact pour 54 projets (43 en 2017). Deux porter-à-connaissance (PAC) des risques technologiques autour des sites industriels Enertherm à Courbevoie et AD TAF à Gennevilliers ont été réalisés.

III. LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS

S'agissant de la prévention des inondations, la DRIEE répond toujours régulièrement à des demandes d'interprétation sur le plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de la Seine dans les Hauts-de-Seine.

Le bassin sud des Hauts-de-Seine comporte 9 communes concernées par un risque de mouvements de terrain lié à la présence d'anciennes carrières. Après instruction de la part des services de l'État, un porter-à-connaissance comportant la carte d'aléas ainsi que des recommandations en termes d'urbanisme et d'information préventive a été transmis aux communes de Malakoff, Montrouge et Vanves en septembre 2018. Ce travail se poursuivra en 2019 pour les autres communes du bassin.

IV. LA PRÉSERVATION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

En 2018, le pôle publicité de la DRIEE a élaboré un porter à connaissance pour l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de l'EPT Paris Ouest la Défense et a été associé à 2 procédures de révision RPL / RPLI (Courbevoie et l'EPT Grand Paris Seine Ouest).

De plus, le préfet des Hauts-de-Seine étant compétent pour la publicité extérieure sur 6 communes, 115 dossiers ont été instruits par l'État, donnant lieu à 23 arrêtés d'autorisation.

Par ailleurs, la commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS) s'est réunie 4 fois en 2018. Au total, ce sont 14 dossiers de demandes d'autorisation spéciale, de validation de plans de gestion ou encore les dossiers de proposition de désinscription qui ont été présentés à cette instance.

Le barrage des étangs de Corot, situé à Ville d'Avray, a fait l'objet d'un arrêté de mise en conformité en avril 2018, suite à l'instruction de l'étude de dangers de 2017, démontrant la nécessité de travaux de sécurisation. L'arrêté a prescrit un abaissement du plan d'eau, et puis un programme de travaux de réhabilitation du barrage.

V. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), élaboré conjointement par l'État et le Conseil régional vise à favoriser les rénovations énergétiques des bâti-

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ments existants, développer le chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération et agir sur le trafic routier et réduire les émissions des gaz à effet de serre ou des polluants atmosphériques. Sa mise en œuvre repose localement sur les collectivités, qui doivent élaborer un Plan Climat-Air-Énergie territorial (PCAET). Les quatre EPT du département sont désormais engagés dans la démarche, ceux des EPT Grand-Paris-Seine-Ouest et Paris-Ouest-La-Défense étant bien avancés.

VI. MODIFICATIONS DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ ET PRÉSERVATION DU RÉSEAU STRATÉGIQUE

Dans le département, plusieurs dossiers de mise en souterrain d'initiative locale (MESIL) sont instruits par l'État : le projet Clamart-Plessis pour lequel le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) a validé le projet par courrier du 27 juillet 2018 et le projet à Antony, dont le dossier a été transmis en mars 2018 et mis en suspens le temps de poursuivre certaines études.

Le dossier MESIL « Villeneuve-la-Garenne / JOP 2024 » a par ailleurs fait l'objet de nombreux échanges sur son financement, qui a été arrêté le 12 juin 2018.

VII. LA GESTION DU RISQUE INDUSTRIEL

Les 125 inspections d'installations classées du département ont donné lieu à 27 arrêtés de mise en demeure. En outre, 6 arrêtés de sanctions ont été signés en 2018 (astreintes administratives et consignation de somme). 5 procès verbaux ont été dressés. 3 nouvelles autorisations d'installations classées ont été délivrées.

Concernant les secteurs d'information sur les sols (SIS) qui permettent de garder la mémoire de pollutions potentielles ou résiduelles sur certains sites, les quatre premiers arrêtés ont été signés le 6 février 2018 (pour 25 SIS). Par ailleurs, les 26 arrêtés de la

seconde et dernière vague de SIS du département seront signés au premier trimestre 2019 (26 communes, 83 projets de SIS), clôturant ainsi le recensement des SIS « historiques ».

Afin de concilier l'urbanisation avec la présence de sites industriels, l'État veille au respect des trois plans de prévention des risques technologiques (TOTAL et SOGEPP-TRAPIL à Gennevilliers, CCMP à Nanterre). Il est consulté sur les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées dans ces secteurs et en 2018, il a également effectué plusieurs contrôles sur site.

ÉCOQUARTIERS DANS LE DÉPARTEMENT

16 quartiers labellisés
ou diplômés



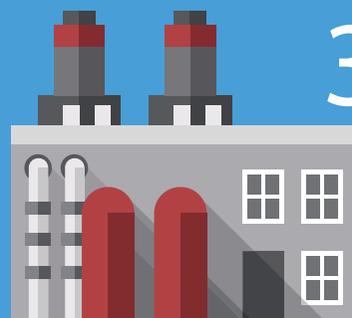
Le département
le mieux doté
en EcoQuartiers

LES INSTALLATIONS CLASSÉES

140 installations classées

3 sites SEVESO
(seuil haut)

125 sites inspectés



FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT.....

I. LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Le septième plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2014-2018 a permis la mise en cohérence des politiques publiques mobilisées dans le département en matière de logement et d'hébergement, par la coordination des objectifs et des mesures des différents schémas et plans territoriaux.

L'actuel PDALPD est prorogé d'un an afin de réaliser l'évaluation des actions mises en œuvre et un état des lieux des besoins en matière de logement et d'hébergement. Cela permettra de parvenir à l'élaboration du nouveau plan à la fin de l'année 2019.

II. PRÉVENIR LES EXPULSIONS LOCATIVES

La commission de conciliation (CDC) joue un rôle de médiateur entre locataires et bailleurs dans le parc privé lors du renouvellement de bail, en cas de désaccord sur le montant du nouveau loyer et également au moment de la relocation d'un logement. Sa section « loyers » a enregistré 147 dossiers en 2018, contre 94 en 2017, soit une hausse de 14,50 %. Le taux de conciliation en séance est en baisse pour les renouvellements de bail, passant à 10,7 % (22 % en 2017). Il est également en baisse pour les litiges, passant à 23% (34% en 2017).

La commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX), coprésidée par le préfet des Hauts-de-Seine et le président du conseil départemental a enregistré 83 dossiers en 2018 (134 en 2017) au sein de ses deux commissions territoriales, implantées à Nanterre et Antony. Elle a examiné au total 92 situations (123 en 2017).

Depuis janvier 2018, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage financée par la DRIHL, et reconduite en 2019, tous les commandements de payer délivrés par huissiers pour le compte des bailleurs personnes physiques, adressés par voie dématérialisée au secrétariat de la CCAPEX, font l'objet d'une transmission à l'ADIL dans un objectif de prévention le plus en amont possible, réaffirmé par la circulaire du 22 mars 2017.

III. L'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION

6 419 personnes ont été mises à l'abri par le 115, dont 64,3 % à l'hôtel (4 133 personnes) correspondant à 1 508 558 nuitées hôtelières.

15 522 personnes différentes ont formulé une demande d'hébergement ou de logement adapté au pôle insertion du SIAO 92 en 2018.

Dans le cadre du plan triennal 2015-2017 de réduction du recours aux nuitées hôtelières, sur les 412 places de centre d'hébergement d'alternative à l'hôtel autorisées, 381 places étaient installées fin 2018.

Un appel à candidatures a été lancé en juillet 2018 pour la création de places d'hébergement temporaire au titre de la période hivernale 2018-2019. Au total, 333 places de veille saisonnière et 51 places de renfort exceptionnel étaient mobilisables à fin 2018 (contre 219 places lors de la précédente période hivernale).

Dans ce cadre, la mobilisation du site de l'INSEE à Malakoff pour l'accueil de 300 personnes est tout particulièrement à signaler par sa dimension et est un exemple emblématique de mobilisation du foncier de l'État en faveur de la mise en œuvre de la politique publique d'hébergement.

La pérennisation de centres ouverts de façon provisoire durant l'hiver 2017-2018, a permis la création de 97 places d'hébergement supplémentaires en 2018.

S'agissant des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), alors que le CASH accueillait un tiers des places du département, les capacités du site ne représentent plus que 7 % des places CHRS du département (hors CHRS urgence). En effet, dans le cadre d'une démarche engagée depuis 2016, 180 places du CASH ont été redéployées essentiellement dans le centre et le sud du département de manière à favoriser le rééquilibrage de l'offre d'hébergement sur le département.

Le dispositif départemental du logement adapté compte 8 470 places ainsi réparties : 14 pensions de famille pour 342 places, 79 résidences sociales - foyers de jeunes

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT

travailleurs (FJT) pour 5 178 places, 2 950 places de foyers de travailleurs migrants, plus de 3 300 places en SOLIBAIL (Intermédiation locative) et 212 places sous financement ALT (allocation logement temporaire).

Quatre résidences sociales ont ouvert leurs portes en 2018, soit 362 places supplémentaires.

IV. L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PUBLICS PRIORITAIRES

S'agissant du droit à l'hébergement opposable (DAHO), les dossiers de 512 ménages ont été clôturés en 2018, dont 318 suite à une admission en structure d'hébergement ou à une attribution de logement, soit 59 %.

L'année 2018 a également été marquée, comme l'année 2017, par une progression du nombre de ménages prioritaires relogés au titre du droit au logement opposable (DALO) et ce malgré un contexte général de baisse des attributions. En 2018, 10 057 logements sociaux ont été attribués dans les Hauts-de-Seine, dont 27 % à des ménages prioritaires (contre 25 % en 2017). Le taux de relogement des ménages prioritaires DALO dans les Hauts-de-Seine (20 %) est supérieur à la moyenne régionale (18,5 %).

Cette progression résulte de la forte mobilisation du contingent préfectoral et du contingent d'Action logement (1%) pour les ménages prioritaires. La gestion des contingents communaux des communes carencées, depuis le 1er mars 2018, explique également ces résultats.

Les propositions de logements sociaux sur les contingents gérés par l'État repose sur un travail concerté avec les communes.

Le nombre de ménages prioritaires en attente de relogement reste cependant important (3 315 DALO et 1 826 au titre du PDALPD) et nécessite la mobilisation de tous, notamment de tous les contingents.

Cette mobilisation doit notamment s'inscrire dans le cadre des conférences intercommunales du logement (CIL) qui sont mises en place ou en cours d'installation sur chacun des établissements publics territoriaux (EPT) des Hauts-de-Seine. Dans ce cadre se tiennent des groupes de travail partenariaux qui visent à définir des orientations partagées et à harmoniser les pratiques en matière d'accueil et d'accompagnement des publics prioritaires et des ménages les plus modestes.

V. GARANTIR L'ACCÈS AUX DROITS DES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

Conformément au plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013 et de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (ALUR), des schémas départementaux de la domiciliation sont élaborés.

En 2018, un comité de pilotage « domiciliation », réunissant l'ensemble des organismes domiciliataires, CCAS et partenaires institutionnel, a été organisé en vue de présenter les évolutions législatives et réglementaires liées à la mise en œuvre du dispositif de domiciliation, de faire un point d'étape sur la mise en œuvre du schéma et de présenter les perspectives.

À l'issue de ce comité de pilotage, il a notamment été décidé d'actualiser le seuil de domiciliation à atteindre par chaque commune en tenant compte de l'activité 2017, de lancer un nouvel appel à candidatures afin d'agréer de nouveaux organismes dans un objectif de rééquilibrage territorial et d'accompagner les organismes domiciliataires et les CCAS par le déploiement de services civiques ou adultes relais.

LOGEMENT ET HÉBERGEMENT PRIORITAIRE

2 744 relogements et hébergements prioritaires

DALO
2007



DAHO
318
ménages

PARC CONTINGENT ÉTAT ET PLACES D'HÉBERGEMENT

48 384

logements
sociaux



18 403 places
d'hébergement et de logement adapté

L'ÉTAT, ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

I. SOUTENIR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La population des communes en géographie prioritaire représente 103 138 habitants, répartis au sein de 9 communes et 21 quartiers prioritaires. La dotation 2018, qui s'élève à 4,25 millions d'euros est restée stable par rapport à 2017. Cette enveloppe vient compléter le droit commun et est également abondée par le financement de 85 adultes-relais et 73 postes FONJEP. Ces postes bénéficient en particulier aux trois villes entrées dans le dispositif "plan insertion jeunesse" (Bagneux, Gennevilliers, Nanterre).

L'année 2018 a été marquée par le déploiement du portail DAUPHIN, plateforme de dépôt des demandes de subvention politique de la ville, en remplacement de la plateforme ADDEL.

Sept délégués du préfet assurent toujours une présence quotidienne de l'État dans les quartiers politique la ville au plus près des acteurs de terrain (communes et associations).

II. PROTÉGER LES PERSONNES VULNÉRABLES ET EN SITUATION DE HANDICAP

En 2018, dans le cadre de la protection des personnes vulnérables et en situation de handicap, le soutien au financement du GIP-MDPH et la participation aux instances départementales du handicap ont permis de garantir la solidarité envers ce public.

Les services de l'État ont également contribué au financement des établissements qui accueillent des personnes âgées et handicapées bénéficiaires de l'aide sociale de l'État, à hauteur de 3,3 millions d'euros. Des actions visant à garantir l'accès aux droits, la protection des personnes vulnérables ainsi qu'à contrôler les organismes en charge de l'accueil de ces publics ont également été mises en œuvre.

Concernant la tutelle des pupilles de l'État, 21 réunions des deux conseils de famille se sont tenues en 2018 afin d'exercer la tutelle et garantir le suivi des mineurs pupilles de l'État, en étroite collaboration avec les services de l'aide sociale à l'enfance du conseil départemental. 64 pupilles étaient recensés au 31 décembre 2018 (49 en 2017).

La DDCS coordonne en outre le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ainsi que des actions en faveur du soutien à la parentalité et de la prévention contre la toxicomanie.

III. PRÉVENIR L'EXCLUSION ET FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Conformément aux instructions du ministère de l'intérieur, l'appel à projets du budget « Intégration des étrangers en situation régulière » a permis de financer des actions en faveur de l'intégration des primo-arrivants et des réfugiés autour de quatre axes : formation linguistique, accompagnement social, valeurs de la République et accès à l'emploi.

L'enveloppe 2018 a permis de soutenir 47 porteurs de projets (associations, centres sociaux et culturels et collectivités locales), pour 69 actions financées à hauteur de 577 836 € (573 776 € en 2017).

Les services de l'État ont rencontré les porteurs de projet afin de les accompagner dans la mise en œuvre de cette politique publique. Douze visites de terrain ont eu lieu sur l'année 2018. Un travail d'évaluation a été mené en juillet 2018 sur l'ensemble des actions conduites.

IV. LA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

La politique en faveur de la jeunesse et de la vie associative vise à favoriser l'autonomie et l'initiative des jeunes par l'accès à l'information (près de 60 000 jeunes accueillis

L'ÉTAT, ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

en 2018 dans les 25 bureaux et points information jeunesse) et aux formations (956 brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ont été délivrés en 2018 contre 892 en 2017).

L'État a également poursuivi sa promotion du service civique. Ce sont 735 jeunes volontaires qui sont entrés en mission depuis le 1er janvier 2018 (contre 667 en 2017) et qui ont été accueillis dans des structures associatives ou des collectivités publiques des Hauts-de-Seine.

Par ailleurs, dans le but de soutenir efficacement les familles dans leur rôle éducatif, les services de l'État ont piloté l'élaboration du schéma départemental des services aux familles signé le 18 janvier 2017 avec l'appui de la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.

En matière de vie associative, 866 associations ont été créées (934 en 2017) et 10 associations accompagnées dans le cadre de l'agrément jeunesse et éducation populaire.

V. GARANTIR LES DROITS DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Le 22 novembre 2018, le préfet a présidé la commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes rassemblant l'ensemble des professionnels alto-séquanais concernés. A cette occasion, il a annoncé la mise en place de sous-commissions thématiques à compter de l'année 2019 (prévention des violences sexistes dès le plus jeune âge ; accueil des femmes et suivi des plaintes ; hébergement, logement ; prévention des violences sexistes et sexuelles au travail).

Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat des femmes et de leur accès aux responsabilités, le programme collectif « Mentoring des femmes cadres et cheffes d'entreprises 92 » animé par le cabinet WLC en partenariat avec la caisse des dépôts et consignations, le conseil régional et les acteurs socio-économiques a été poursuivi.

Par ailleurs, la commission départementale de lutte contre la prostitution, réunie pour la première fois le 2 mai 2018 sous la présidence du directeur de cabinet, a examiné sept demandes d'entrée dans un parcours de sortie de la prostitution présentées par les associations Altaïr et l'Amicale du nid.

VI. LA PROTECTION DES MINEURS EN ACCUEIL COLLECTIF

1669 séjours de vacances ont été déclarés en 2018 auprès de la DDCS, dont 36 se déroulant dans les Hauts-de-Seine. 57 753 enfants ont été accueillis pour les séjours en 2018, y compris les séjours à l'étranger (contre 58 581 en 2017).

Par ailleurs, 1753 accueils de loisirs sans hébergement (707 accueils extrascolaires, 746 accueils périscolaires et 300 accueils de scoutisme) ont été déclarés en 2018 (contre 1512 au total en 2017) et 109 147 enfants ont été accueillis dans les accueils de loisirs en 2017/2018 contre 84 882 l'année scolaire précédente. Ces déclarations ont donné lieu au contrôle de 40 structures d'accueil.

VII. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

Avec une part départementale du centre national de développement du sport (CNDS) dont le montant s'est élevée à 1 598 422 millions d'euros, l'accès des publics les plus éloignés de la pratique sportive régulière a été renforcé en soutenant les actions en faveur des femmes (15 % des crédits), des personnes en situation de handicap (7,9% des crédits) et des habitants des quartiers politique de la ville (46,1% des crédits).

Dans le cadre de l'enveloppe CNDS équipements sportifs, trois projets de construction ont été soutenus pour un montant total de 135 000€ : à Bagneux, une piste d'athlétisme, à Colombes, un parcours sport santé et à Boulogne-Billancourt, l'achat d'un minibus pour personnes en situation de handicap.

LA POLITIQUE DE LA VILLE



4,25M€ financés par l'État

dont **1,82M€** pour les contrats de ville
et **1,99M€** pour la réussite éducative

528 actions soutenues (420 en 2017)
au bénéfice de 209 porteurs de projets
et 75 postes d'adultes relais

L'ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS

40 accueils collectifs contrôlés
(25 en 2017)

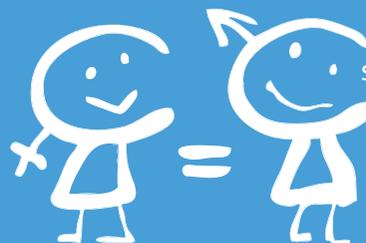
50 enquêtes administratives
(41 en 2017)

4 suspensions en urgence et
interdictions temporaires
+ 1 interdiction définitive ont été prononcées

3 personnes frappées d'incapacité

L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES

financement
de l'État **222 883 €**



soutien aux dispositifs d'accès
au droit, à la lutte contre les
violences faites aux femmes
et contre la prostitution

ASSURER LE SUIVI DE L'ACCUEIL DES MIGRANTS

I. LE DISPOSITIF D'ACCUEIL, D'HÉBERGEMENT ET D'ORIENTATION DES MIGRANTS

L'évolution du dispositif en 2018

Depuis 2015, et afin de répondre à la tradition républicaine d'asile de notre pays, le département accueille des migrants issus des camps constitués dans Paris ou recueillis lors des maraudes ou dans les accueils de jour. Près de 1 200 places d'hébergement réparties sur une dizaine de centres collectifs d'accueil étaient ouvertes dans les Hauts-de-Seine au début de l'année 2018 avec pour objectifs de mettre à l'abri puis d'accompagner dans leurs démarches les personnes souhaitant déposer une demande d'asile sur le territoire.

Afin d'offrir une prise en charge rapide et systématique des personnes, via une évaluation de leur situation administrative qui se concrétise par une orientation vers un centre d'hébergement adapté à leur situation administrative (demandeurs d'asile, réfugiés, personne ayant vocation à quitter le territoire), le centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) de Nanterre, géré par l'association Aurore, a ouvert ses portes le 9 mars 2018. Ce dispositif permet également aux migrants accueillis de bénéficier d'un bilan de santé, dont les préconisations sont prises en considération dans l'orientation en structure d'hébergement.

D'une capacité de 144 places, il accueille des hommes isolés majeurs ayant engagé ou souhaitant engager une procédure de demande d'asile en France. Il constitue désormais le point d'entrée unique dans le département et s'est accompagné du renforcement du guichet unique pour les demandeurs d'asile à la préfecture.

La préfecture assure la coordination générale du fonctionnement du CAES de Nanterre associant la direction des migrations et de l'intégration, la délégation territoriale de l'OFII 92 et l'opérateur, avec le soutien de l'ARS et de l'UD DRIHL 92, et en lien avec la préfecture de région. Elle établit un bilan quotidien du fonctionnement du CAES dont dépend la programmation des orientations vers les dispositifs d'hébergement partout en France ainsi que celle des inclusions.

Outre la création du CAES, une spécialisation des centres a été effectuée avec la création d'un centre de préparation à l'aide au retour (CPAR) pour des personnes sous assignation à résidence. 30 logements dans 3 communes, gérés par l'association habitat et humanisme ont été ainsi mis à disposition.

La préparation de l'année 2019

Afin d'augmenter la capacité d'accueil rendue nécessaire par une pression migratoire constante au sein de la région, ainsi que pour poursuivre la logique de spécialisation des sites, rationaliser les coûts, harmoniser les pratiques et le fonctionnement des centres d'accueil et d'hébergement, un appel à candidatures a été lancé en juin 2018 par la préfecture de région. À l'issue de cet appel à candidatures, une capacité globale de 1 403 places d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) a été retenue pour le département des Hauts-de-Seine tant par transformation de places de centres d'hébergement d'urgence « de droit commun » que par création de places. Par ailleurs, deux appels à projets ont permis d'autoriser la création de 410 nouvelles places de centres provisoires d'hébergement (CPH), dispositifs dédiés à l'accompagnement global et à l'hébergement des réfugiés, bénéficiaires d'une protection internationale (personnes isolées ou en familles).

Les mobilisations de crise et la stratégie prospective

Les services de l'État dans les Hauts-de-Seine se sont également mobilisés lors des évacuations d'urgence de campements de migrants parisiens, dans un souci de solidarité territoriale, nécessitant l'utilisation de plusieurs sites dont deux gymnases, dans trois communes du département, avec la collaboration des élus locaux.

Face à la pression foncière des départements franciliens de petite couronne ainsi qu'au déficit structurel d'immobilier mobilisable pour l'hébergement d'urgence, et conformément à la volonté renouvelée du gouvernement de mobiliser les propriétés foncières publiques dont l'État n'a pas temporairement l'usage, un comité interministériel départemental a été institué à cette fin.

ASSURER LE SUIVI DE L'ACCUEIL DES MIGRANTS

Composé de représentants des services déconcentrés de l'État dans le département (Préfecture, DDFIP, DRIEA, DRIHL, ARS) ce comité s'est réuni la première fois en octobre 2018, afin de recenser les sites mobilisables sur le territoire alto-séquanais.

II. INSERTION DES RÉFUGIÉS

Un pôle de compétence « Insertion des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire » a été créé dans le département afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et de coordonner l'action de l'État en la matière. Il s'est réuni pour la première fois le 16 mai 2018.

Il est particulièrement chargé d'établir des liens privilégiés avec les centres hébergeant des BPI afin de constituer un vivier de personnes pouvant bénéficier d'un accompagnement renforcé et du parcours intégré, de recueillir l'ensemble des connaissances disponibles concernant les dispositifs d'insertion existants et l'offre de prestations à destination du public, de veiller à l'intégration de la politique d'insertion des réfugiés dans les politiques sectorielles portées par les services de l'État, enfin d'organiser la communication et les échanges de données entre les différents acteurs concernés.

Tous les services déconcentrés de l'État dans le département (DDCS, DRIHL, DIRECCTE, ARS, DSDEN) ainsi que des partenaires institutionnels tels que la CPAM ou la CAF, sont mobilisés autour du préfet des Hauts-de-Seine en faveur de cette politique publique en plein essor.

Par ailleurs, le président de la République a pris l'engagement devant la Prix Nobel de la paix Nadia Murad d'accueillir 100 femmes Yézidiennes et leurs proches dans le cadre d'un couloir humanitaire, au titre de la procédure visa asile. Dans ce contexte, 16 femmes et 37 enfants ont été accueillis le 20 décembre 2018 dans trois structures d'hébergement du département.

Elles ont pu dès les premiers jours bénéficier d'un accompagnement spécifique qui a permis de leur ouvrir leurs droits sociaux et de prévoir la scolarisation des enfants

dès le début de l'année 2019, ainsi que le suivi des cours du contrat d'intégration républicaine pour les adultes.

Enfin, il convient de signaler l'accueil dans le département à Malakoff de plusieurs familles de « réinstallés » syriens (20 personnes au total), qui ont également fait l'objet d'un suivi particulier. Un service civique a été mis à la disposition de l'opérateur COALLIA pour aider ces personnes, notamment dans leurs démarches de santé. Elles ont finalement été orientées dans des logements en province.

LE CENTRE D'ACCUEIL ET D'ÉVALUATION
DES SITUATIONS ADMINISTRATIVES (CAES)



ACCUEIL DES RÉFUGIÉS DANS LE DÉPARTEMENT



GARANTIR UNE OFFRE ÉDUCATIVE DE QUALITÉ

I. UN RÉSEAU SCOLAIRE D'UNE TRÈS FORTE DENSITÉ

Le réseau scolaire du département des Hauts-de-Seine comprend 668 écoles du premier degré, dont 592 établissements d'enseignement public et 76 d'enseignement privé dont 48 sous contrat.

Les 133 collèges se répartissent en 99 collèges d'enseignement public et 34 d'enseignement privé. Les 62 lycées se partagent en 41 établissements d'enseignement public et 21 d'enseignement privé, auxquels s'ajoutent 17 lycées professionnels dont 3 d'enseignement privé.

Trois établissements régionaux d'enseignement adapté (E.R.E.A.) publics complètent l'ensemble. Les structures et des dispositifs particuliers sont en développement constant.

À la rentrée 2018 se poursuit le déploiement des sections internationales de la maternelle au lycée à Courbevoie avec l'ouverture d'une section « japonais » en primaire et d'une section « anglais américain » de la maternelle au collège.

Une expérimentation dans le premier degré dans deux écoles de Boulogne et Issy-les-Moulineaux va se renforcer avec un enseignement qui, à terme, se fera à 50% en langue étrangère.

Ces expériences ont vocation à s'étendre en 2019 et contribuent au développement de compétences en langue étrangère dans un territoire où l'attractivité internationale est un beau défi.

II. ASSURER LA COHÉRENCE DES PARCOURS SCOLAIRES ET LA VIE DE L'ÉLÈVE

À la rentrée 2018, les chantiers initiés en 2017 se consolident et s'enrichissent de nouvelles mesures :

- En éducation prioritaire, le dédoublement des classes de C.P. s'élargit aux classes de C.E.1 en REP+, et un plan d'action académique pour tout le cycle 2 se déploie sur le territoire départemental,
- Le dispositif « Devoirs faits » s'amplifie, l'organisation du temps scolaire s'assouplit encore davantage,
- Les P.E.D.T. (Projet éducatif de territoire) gagnent en qualité et cohérence à travers le plan « Mercredi » qui a vocation à offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité,
- Enfin, des évaluations nationales en C.P., C.E.1, 6e et 2nde offrent des repères précis aux enseignants qui leur permettront de mieux adapter leurs pratiques.

III. DES ACTIONS ÉDUCATIVES ORIENTÉES VERS LA MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

En 2018, le concours national de la résistance et de la déportation a concerné 25 établissements (22 en 2017) ; 43 travaux collectifs ont été effectués en place et 278 copies reçues. Il a pour objectif de transmettre aux jeunes générations l'histoire et la mémoire de la résistance et de la déportation.

Par ailleurs, en partenariat avec l'association nationale des membres de l'ordre national du mérite, la direction des services départementaux de l'éducation nationale a de nouveau décidé de mobiliser l'ensemble des élèves du département pour participer au prix de l'éducation citoyenne.

Le rallye citoyen organisé avec la délégation militaire départementale a rassemblé de son côté l'année dernière 360 élèves.

IV. RAPPROCHER LA JEUNESSE DE LA POLICE NATIONALE

En 2018, la direction territoriale de la sécurité de proximité (DTSP) a mené à bien sur l'ensemble du département la seconde édition du concours Clémenceau qui est une

GARANTIR UNE OFFRE ÉDUCATIVE DE QUALITÉ

action éducative ayant pour but de permettre aux collégiens d'appréhender, par une réflexion et un travail collectifs, les grands principes de l'engagement, de s'approprier les valeurs républicaines et de comprendre le bien-fondé du respect des règles, du respect de l'autre, de ses droits et de ses devoirs.

Ce concours, qui s'adresse aux collégiens et rapproche les jeunes des forces de police, offre aussi l'occasion de donner une meilleure connaissance de leur travail quotidien sur le terrain. En raison du succès rencontré, le concours a été renouvelé pour l'année scolaire 2018-2019. En 2017, lors de la première édition, 4 collèges y avaient participé. En 2018, ce nombre a été porté à 11, témoignant ainsi de son succès grandissant.

V. ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La DRIEE réalise des projets régionaux d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) en partenariat avec les 3 académies d'Ile-de-France. Ainsi, en 2018, le projet « *Lycéens, collégiens, prenons notre air en main !* » s'est poursuivi, en collaboration avec Airparif, l'INRA et l'association grenobloise Monde Pluriel. Dans le département des Hauts-de-Seine, un établissement, le collège Lakanal à Colombes, a participé au projet et a permis à ses classes de travailler sur les enjeux de la qualité de l'air en Ile-de-France et de proposer des solutions innovantes pour les territoires. Le colloque de restitution s'est tenu le 12 avril 2018.

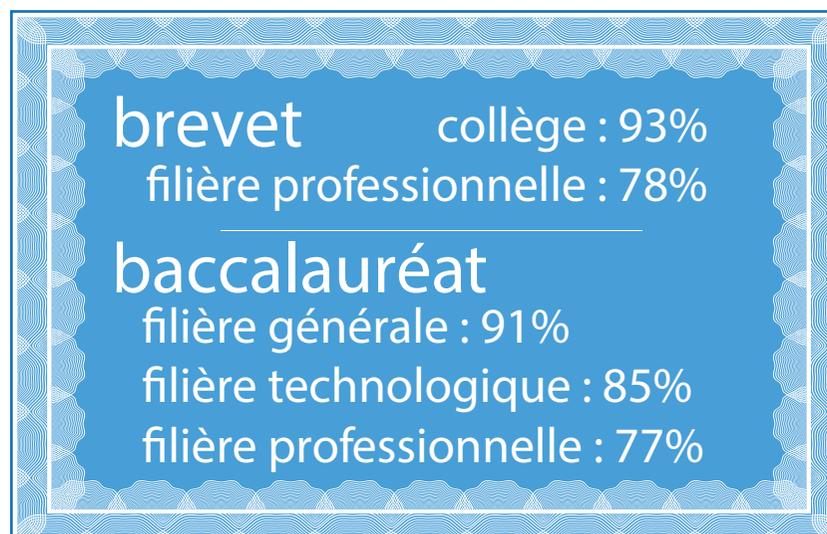
NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



NOMBRE D'ÉLÈVES



TAUX DE RÉUSSITE



ASSURER LA SANTÉ DES ALTOSÉQUANAIS

I. ASSURER LA VEILLE ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE

En 2018, la cellule départementale de veille et de gestion des alertes sanitaires a reçu et géré 757 signalements dont 150 déclarations d'infections nosocomiales.

A noter dans ce contexte l'augmentation très nette du nombre de signalements de rougeole, en lien avec l'épidémie sévissant sur toute l'Europe.

Par ailleurs, la cellule défense et sécurité a contribué à la gestion des inondations de janvier 2018 et à la mise en œuvre d'une organisation visant à optimiser la gestion des tensions hospitalières.

Elle a également contribué activement à la campagne régionale de vaccination dans les camps de Roms suite à une mobilisation régionale de la croix rouge française.

II. PROTÉGER LES USAGERS DE LEUR ENVIRONNEMENT

La cellule « Eaux » de l'ARS a pour rôle de garantir la sécurité de l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) distribuée dans le réseau public ainsi que de l'eau des piscines du département.

L'eau distribuée dans le département présente un taux de conformité supérieur à 99% et l'eau des piscines un taux de conformité d'environ 96%. Une piscine a fait l'objet d'une fermeture administrative.

L'année 2018 a été marquée par le développement ou la poursuite de réflexions sur des problématiques telles que le développement du contrôle sanitaire des bassins chez les kinésithérapeutes, l'évolution de la fréquence de l'information donnée aux partenaires, la réutilisation des eaux de pluie ainsi que les baignades en Seine.

La cellule "environnement intérieur" de l'ARS a de son côté instruit les dossiers associés aux thématiques habitats, bruit, monoxyde de carbone, saturnisme pour l'ensemble des communes du département.

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) a pour mission de fixer les priorités, de coordonner les actions et d'impulser un suivi opérationnel des immeubles identifiés. Il mobilise les services de la DRIHL, l'ARS, l'ADIL, la CAF, le Parquet, les services de police et le CD92.

En 2018, deux communes ont été rencontrées par le pôle dans le cadre de réunions bilatérales. L'objectif de ces rencontres est d'échanger sur les pratiques et faire connaître les actions des différents membres du pôle. Une demi-journée d'information aux communes s'est également tenue en avril 2018 sur le thème du traitement pénal des situations d'habitat indigne.

III. DÉVELOPPER DES PARTENARIATS AUTOUR DES SOINS SANS CONSENTEMENT

L'activité de la cellule de soins psychiatriques sans consentement de l'ARS a été soutenue en 2018.

La Commission départementale des soins psychiatriques (CDSP) a été intégralement renouvelée en 2018. La CDSP a travaillé plus particulièrement cette année sur les pratiques en matière d'isolement et de contention.

Dans ce domaine, une réunion s'est tenue le 14 février 2018 avec la cellule radicalisation de la Préfecture des Hauts-de-Seine pour présenter aux services de police et de renseignements agissant dans le cadre de la radicalisation, le dispositif réglementaire autour des soins sans consentement. La délégation départementale de l'ARS a aussi réuni les directeurs d'hôpitaux psychiatriques et le tribunal de grande instance le 9

ASSURER LA SANTÉ DES ALTOSÉQUANAIS

mars 2018, sous la présidence du directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine pour partager les pratiques.

IV. SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉVENTION DE SANTÉ EN FAVEUR DES PUBLICS VULNÉRABLES

En 2018, ce sont 51 actions départementales de prévention et de promotion de la santé qui ont été financées, réparties sur 29 promoteurs (associations, réseaux, collectivités). Ces actions ciblent en particulier les publics vulnérables.

L'ARS a lancé un appel à initiatives sur 5 thématiques prioritaires : santé mentale, vaccination, nutrition et activités physiques adaptées (APA), personnes précaires et en situation d'exclusion, santé sexuelle. Un appel à projets sur la prévention du tabagisme a également été financé.

La prise en charge des personnes en errance à La Défense a été renforcée par le biais de consultations avancées au sein de l'accueil de jour de la maison de l'amitié de La Défense, par le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie de Gennevilliers et par les équipes mobiles psychiatrie et précarité du CASH de Nanterre. Des maraudes conjointes ont été mises en place afin d'apporter une expertise complémentaire sur la réduction des risques et des dommages.

En mars 2018, la délégation départementale des Hauts-de-Seine a accompagné la mise en place d'un pôle santé au sein du Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations (CAES), de Nanterre. Ce pôle santé offre des consultations du Samu social de Paris, ainsi que des vacations de médecine générale et de santé mentale d'un psychiatre du CASH.

V. ACCOMPAGNER ET RENFORCER L'OFFRE DE SOIN

Dans le cadre de son dialogue avec les établissements, les services de l'État se sont particulièrement investis dans l'accompagnement du renforcement du groupement

hospitalier de territoire des Hauts-de-Seine et de la déclinaison de son projet médical partagé.

La délégation de l'ARS a également participé à l'émergence du projet territorial de santé mentale (PTSM) sur le fondement des commissions spécialisées en santé mentale et de groupes de travail qui réunissent de nombreux acteurs.

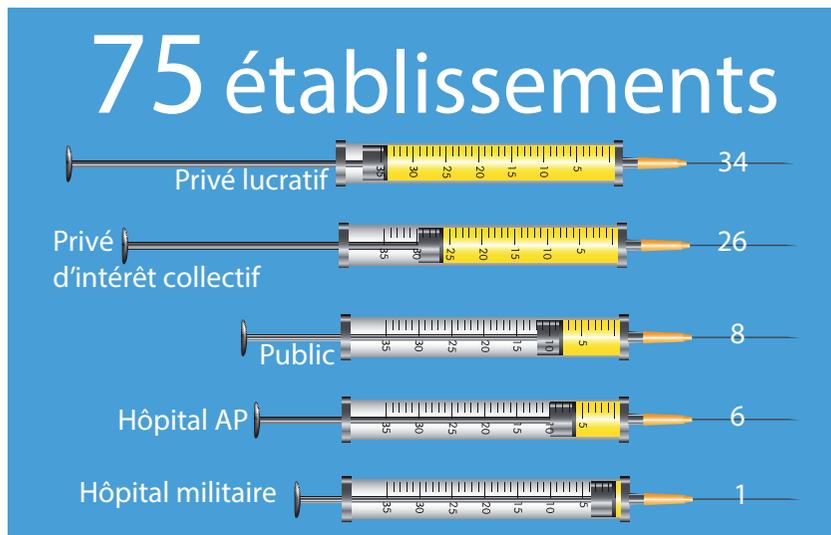
Les services de la délégation ont accompagné les différents projets de communauté professionnelle territoriale de santé (Nanterre, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne) ainsi que les « e-parcours », outil informatique de partage d'information des professionnels d'un territoire autour des parcours complexes de patients.

VI. DÉVELOPPER DES PROJETS AUTOUR DE L'AUTONOMIE

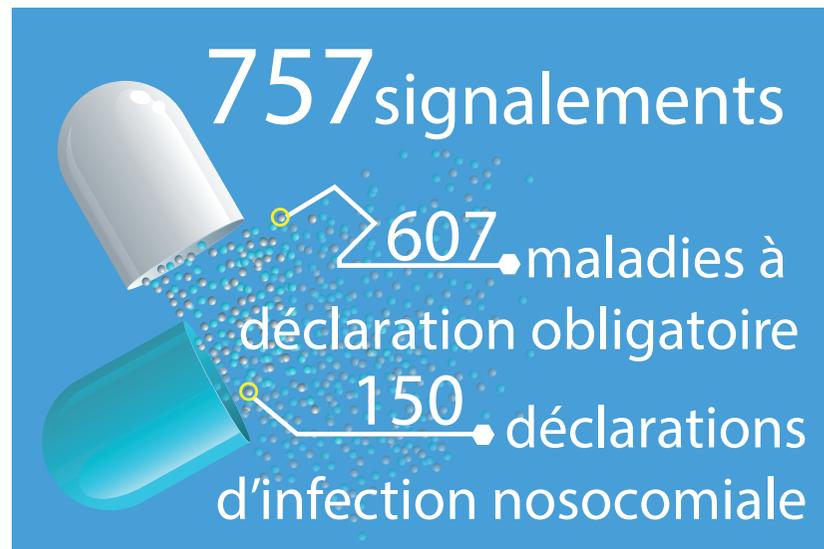
La mise en œuvre du dispositif réponse accompagnée pour tous (RAPT) s'est traduite par la rencontre avec les directeurs des établissements et services pour personnes en situation de handicap le 18 septembre 2018. Les trois groupes de travail co-portés par l'ARS, la MDPH et le conseil départemental des Hauts-de-Seine ont été déclinés en trois ateliers mis en place d'octobre à décembre 2018 et réunissant près de 60 acteurs.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour des projets d'extension visant la mise en œuvre accélérée de solutions nouvelles permettant de développer l'autonomie des personnes en situation de handicap en Ile-de-France, 9 projets ont été retenus créant 217 solutions nouvelles pour les adultes et 53 pour les enfants, pour une enveloppe s'élevant à 6,4 millions d'euros.

OFFRE DE SOINS DANS LES HAUTS-DE-SEINE



VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRE



SANTÉ ET ENVIRONNEMENT



ASSURER LA SÉCURITÉ DES ALTOSÉQUANAIS

I. LA PLANIFICATION ET LA GESTION DE CRISE

L'année 2018 a été de nouveau marquée par une forte mobilisation du centre opérationnel départemental (COD) avec notamment les inondations de janvier, suivies d'un épisode neigeux majeur. En effet, le COD a été ouvert à 17 reprises dont 11 à la suite d'événements réels. Par ailleurs, l'astreinte SIDPC a été sollicitée 446 fois au cours de l'année 2018. 8 postes de commandement opérationnels ont été activés pour des manifestations d'envergure (manifestations à PLD ARENA, Rock-en-Seine...).

L'organisation de gestion de crise des services de l'État a été testée lors de 10 exercices de sécurité civile interservices dont un exercice tempête en mars 2018.

Pour la troisième année consécutive, afin de promouvoir la capacité des français à être acteurs de leur propre sécurité, le mois des gestes qui sauvent a été organisé dans le département. Ce sont 1316 personnes qui ont été formées au cours des sessions organisées dans le courant du mois de mars.

II. LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

La cellule départementale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) a été installée le 5 janvier 2017. Elle permet de prendre en charge les individus ayant signalé un proche au titre de la prévention de la radicalisation en leur proposant un accompagnement social.

Depuis le début de sa mise en œuvre en 2017, la cellule départementale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) a étudié 271 situations. Chaque mois, en moyenne une quinzaine de situations sont évaluées avec les services partenaires (conseil départemental, parquet, SPIP, PJJ, ARS, CAF, éducation nationale).

S'agissant du **fond interministériel de prévention** de la délinquance et de la radicalisation (FIPD), deux axes ont été particulièrement soutenus : les actions innovantes en matière de prévention de la radicalisation en 2018 pour un montant total de 175 354€ (ayant bénéficié à 10 associations et 4 communes) et la sécurisation des sites sensibles (477 432€ attribués).

En outre, un **plan national de prévention de la radicalisation** a été dévoilé en mai 2018. Une partie de sa mise en œuvre est confiée aux préfetures (l'autre partie étant assurée par le ministère). Dans ce cadre, on peut souligner la mise en place d'une cellule de prévention restreinte de la radicalisation avec l'appui de l'éducation nationale et du parquet, l'intervention d'associations (Olympio, Théâtre par le bas, etc) dans les écoles afin de sensibiliser les collégiens et lycéens sur le contre discours ou l'endoctrinement sur internet.

Des sessions de prévention à la menace terroriste à destination des agents de sécurité privée de La Défense ont lieu environ deux fois par an à la préfeture via le dispositif VIGIE. Entre juillet 2015 et avril 2019, 739 agents ont ainsi pu être sensibilisés par les services de police (renseignement, police judiciaire, sécurité publique) leur permettant de disposer des bons réflexes à adopter en cas d'alerte.

III. LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ENVERS LES PERSONNES ET LES BIENS

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les Hauts-de-Seine enregistrent pour l'année 2018 une hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique de + 7,1 %, soit 1 145 faits en plus. Le nombre de faits élucidés est en hausse de 6,3% soit 437 faits élucidés en plus.

Les atteintes aux biens

L'effort consenti tout au long de l'année 2017 s'est prolongé au cours de l'année 2018 pour lutter contre cette forme de délinquance, entraînant une baisse du nombre de faits constatés de - 1,7%, soit 1 109 faits en moins.

De nombreux index des atteintes aux biens sont en baisse, comme les vols à main armée (-25%), les vols simples (-15,5 %), les vols d'automobile et de deux-roues à moteur (- 2,5 %), les vols avec violences sans arme à feu (- 7,8 %) et les cambriolages (- 8,2 %).

ASSURER LA SÉCURITÉ DES ALTOSÉQUANAIS

IV. LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

2 391 opérations de contrôles routiers ont été organisées en 2018 contre 2 796 en 2017 (- 14 %). Ces baisses s'expliquent par l'emploi des effectifs sur les opérations de maintien de l'ordre lors des manifestations lycéennes en novembre et des gilets jaunes en décembre. On note en revanche une nette progression des contrôles de vitesse, avec 1 265 opérations en 2018, contre 786 en 2017 (+ 60 %) à l'occasion desquelles 1 335 infractions ont été relevées.

En matière d'alcoolémie, 943 opérations de contrôle ont été organisées en 2018 contre 537 en 2017 (+ 16 %). Lors de ces opérations, 9 589 dépistages ont été réalisés, dont 832 positifs. Concernant les stupéfiants, 4 861 dépistages ont été réalisés contre 3 586 en 2017 (+35 %), dont 586 se sont révélés positifs.

Cette activité de contrôle a donné lieu à 804 suspensions administratives du permis de conduire (pour usage de stupéfiants, consommation d'alcool et excès de vitesse) et 1363 invalidations administratives de permis de conduire pour solde de points nul.

V. LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET SANITAIRE DES CONSOMMATEURS

En la matière, La DDPP prend en charge le traitement des demandes de renseignements et réclamations des usagers. Elle a reçu 4064 courriers des publics et a accueilli physiquement ou par téléphone 247 demandes. Il s'agit de réclamations en matière de protection économique du consommateur, mais aussi de réclamations sur la qualité de l'offre de produits alimentaires, la vente à distance ou encore les services de télévision payante et de téléphonie.

136 alertes et signalements se traduisant par des mesures de retraits-rappels ont été gérés par les services de l'État des Hauts-de-Seine (77 en 2017). 58 concernaient des produits alimentaires (35 en 2017) et 78 des produits non alimentaires (42 en 2017).

En matière de toxi-infection alimentaire collective (TIAC), la DDPP a comptabilisé 32

cas en restauration collective (35 en 2017) dont 14 en restaurants d'entreprise et 14 en restaurants accueillant des populations sensibles (crèches, maisons de retraite).

Les événements à enjeu local saisonnier (Rock en Seine, marchés de Noël, dont celui de La Défense, etc.) ont fait l'objet d'un suivi particulier comme les nouveaux types d'offres de restauration rapide proposés par des « food trucks » installés ponctuellement sur le parvis lors de la période estivale. Plus généralement, un contrôle des établissements de restauration commerciale de tous types autour de Paris La Défense Aréna a été mis en œuvre pour s'assurer de la qualité sanitaire et de la loyauté de l'information délivrée aux supporteurs et spectateurs.

Le secteur du dépannage à domicile a de nouveau généré cette année de très nombreuses plaintes de consommateurs. Plusieurs dossiers contentieux ont été transmis au parquet de Nanterre. Parallèlement, le tribunal correctionnel de Nanterre a jugé certaines des procédures initiées les années passées. De fortes amendes pour les personnes morales et physiques mises en cause (jusqu'à 150 000 €) et de fortes peines de prison avec sursis (jusqu'à un an) ont été prononcées.

Par ailleurs, les services du cabinet du préfet ont instruit 96 dossiers qui ont abouti à prononcer 35 sanctions administratives (fermetures et avertissements) à l'encontre de lieux de restauration ou de débits de boisson.

VI. LES POUVOIRS DE POLICES SPÉCIALES

En matière de détention d'armes, 2290 dossiers ont été traités en 2018 (2246 en 2017). 27 dessaisissements ont été notifiés en 2018 (21 en 2017).

Par ailleurs, le développement des polices municipales a généré la délivrance de 35 agréments (75 en 2017) et le traitement de 171 demandes de port d'armes (153 en 2017).

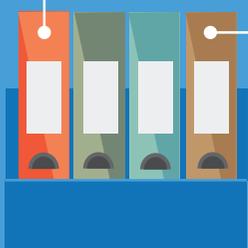
La vidéoprotection se développe également aussi bien au niveau des collectivités territoriales que pour les personnes morales de droit privé. La commission départementale de vidéoprotection est réunie une fois par mois et a traité 656 dossiers (630 dossiers en 2017).

COMMISSION DE SÉCURITÉ

1 400 dossiers traités
(1269 en 2017)

17
études examinées

141
visites de contrôle



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

2 710 accidents

25 tués (32 en 2017)

3 047 blessés
dont 245 blessés graves



PROTECTION DU CONSOMMATEUR

4 911 interventions

dont **2 409** avec suite

2 suspensions d'activités

10 fermetures administratives



DYNAMISER L'HÉRITAGE CULTUREL

I. PROTÉGER, CONSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES

Il est à souligner que l'ensemble des communes du département sont au moins en partie couvertes par un ou plusieurs espaces protégés, au titre des sites ou du patrimoine bâti. Ces espaces couvrent 60% de la superficie des Hauts-de-Seine.

Les architectes des bâtiments de France du département sont conservateurs du domaine national de Meudon, de la cité de la céramique de Sèvres et du domaine de la Malmaison et de Bois-Préau à Rueil-Malmaison.

Concernant la restauration et l'entretien des Monuments Historiques, la somme de 815 000€ a été allouée par la DRAC en 2018.

Trois opérations majeures sont à signaler : la poursuite de la restauration des façades de l'église St-Hermeland à Bagneux, la restauration des façades et la consolidation du chœur et du transept de l'église Saint-Romain à Sèvres et la restauration / réhabilitation du clocher de l'ancienne église de Colombes.

Deux mesures d'inscriptions ont par ailleurs été prises en 2018 : l'inscription partielle des intérieurs du centre administratif départemental de Nanterre, ainsi que la villa Dall'Ava à Saint-Cloud. Première construction en France de l'architecte hollandais Rem Koolhaas, cet édifice privé, achevé en 1991 est emblématique de l'architecture moderne.

Le département compte en outre 5 sites patrimoniaux remarquables (SPR) à Clamart, Sceaux, Suresnes, Gennevilliers et Marnes-la-Coquette

Au total, 1998 avis ont été délivrés dans l'année par l'UDAP 92, dont 1754 avis favorables et 167 avis favorables assortis d'une prescription.

La DRAC a également soutenu les activités des musées du département (expositions, publications, action culturelle, inventaire, récolement, restauration, conservation

préventive) à hauteur de 80 800 € en 2018 (88 000 € en 2017). Elle a notamment soutenu 6 expositions pour un montant de 72 000 € (49 500 € en 2017).

Enfin, onze diagnostics d'archéologie et une fouille préventive ont été réalisés sur le terrain en 2018.

II. SOUTENIR LA CRÉATION

La DRAC soutient plusieurs lieux dans ce département :

- 2 Centres Dramatiques Nationaux (CND) : le Théâtre des Amandiers à Nanterre et le T2G, Théâtre de Gennevilliers, soutenus à hauteur de 6 391 300€/ an ;
- 2 Scènes nationales, à Malakoff et à Sceaux ;
- 1 Pôle National des Arts du Cirque d'Antony-Chatenay-Malabry (le seul en Ile-de-France) .

La réhabilitation du CDN Nanterre-Amandiers, le plus important de France, est en cours. C'est l'équipe d'architectes Snohetta qui a été sélectionnée pour conduire la maîtrise d'œuvre. La participation de l'État s'élèvera sur ces travaux à 10 millions € (9 millions € pour le ministère de la culture et 1 million € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local).

La DRAC a soutenu par ailleurs à hauteur de 65 000 € les trois principaux lieux de production, de diffusion et de résidences d'artistes : la terrasse à Nanterre, la maison des arts à Malakoff et la galerie Édouard Manet à Gennevilliers.

Le service musique et danse de la DRAC Ile-de-France poursuit son soutien à la présence chorégraphique dans les lieux de diffusion, avec par exemple l'accompagnement de la compagnie L'expérience Harmaat / Fabrice Lambert à la maison de la musique de Nanterre ou de la résidence de la compagnie CFB 451 au Théâtre de Châtillon.

90 000€ ont enfin été attribués au centre de création numérique Le Cube à Issy-les-Moulineaux pour l'ensemble de ses activités (ateliers, formations, expositions, spectacles, conférences et échanges interdisciplinaires).

DYNAMISER L'HÉRITAGE CULTUREL

III. DÉMOCRATISER LA CULTURE ET TRANSMETTRE LES SAVOIRS

En matière de promotion de la lecture, l'EPT Vallée Sud Grand Paris bénéficie d'un contrat territoire-lecture avec l'État pour les communes de Clamart, Malakoff, Bagneux et Fontenay-aux-Roses. Plusieurs communes ont par ailleurs été intégrées au dispositif d'accompagnement vers l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : Bourg-la-Reine, Rueil-Malmaison, Suresnes.

En 2018, la DRAC a accompagné sept résidences territoriales en milieu scolaire. Soulignons le projet développé par le musée Albert Kahn, à travers lequel la photographe Rina Sherman a étudié avec les élèves du collège Evariste Gallois et des écoles Decour et Robespierre de Nanterre les mutations territoriales.

Le département compte par ailleurs 2 Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) :

Le CLEA de Nanterre et Colombes, qui a permis d'accueillir en 2018 quatre résidences d'éducation artistique et culturelle : la marionnettiste Shirley Niclais a ainsi travaillé sur l'identité du Musée d'Art et d'Histoire de Colombes, le collectif Chronos & Kairos s'est interrogé sur la « fabrique » de l'information en collaboration avec la médiathèque de la marine de Colombes, le photographe plasticien Aymeric Vergnon d'Alançon a œuvré à la construction d'une œuvre collective autour de l'héritage intellectuel et artistique de Mai 68, enfin le compositeur Eric Kun Mogue a proposé de mettre en musique les événements historiques majeurs de la ville de Nanterre.

Le CLEA Départemental, en phase de préfiguration en 2018, sur les communes de Vanves, Malakoff, Montrouge, Bagneux et Châtillon.

Les artistes photographes Les Epoux P ont été en résidence-mission pour la saison 2018-2019. Le bilan positif de la résidence a conduit l'ensemble des partenaires vers la formalisation d'une contractualisation pluriannuelle.

LES MONUMENTS HISTORIQUES



dont 44 classés et 118 inscrits
et 3 nouvelles protections en 2018

L'ACTIVITÉ CINÉMATOGRAPHIQUE



42 enseignes

23 cinémas classés « art et essai »
et 3 multiplexes

PROGRAMME "CULTURE ET LIEN SOCIAL"



LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

I. LE CENTRE D'EXPERTISE ET DE RESSOURCES TITRES (CERT) CNI / PASSEPORTS

Le CERT a été mis en place le 23 février 2017 à la sous-préfecture de Boulogne. Il instruit et valide l'ensemble des demandes départementales de CNI et passeports déposées par les usagers auprès des mairies du département des Hauts-de-Seine, équipées en stations biométriques.

Ces mairies équipées étaient fin 2018 au nombre de 34 sur les 36 que compte le département.

Le délai de mise à disposition des titres a été en moyenne de 9,7 jours pour les passeports et 8,6 jours pour les CNI.

Dans le cadre de l'animation du réseau et des relations de qualité avec les communes, des visites en mairie ont été organisées avec les équipes du CERT afin d'échanger sur les bonnes pratiques et les uniformiser au sein du département, avec l'objectif constant de rendre le meilleur service à l'utilisateur.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre la fraude documentaire, il a été procédé en 2018 à 249 signalements au procureur de la République, contre 203 en 2017.

II. L'ACCUEIL DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

En matière de séjour

La mise en place du « tout rendez-vous », quelles que soient les démarches, y compris pour l'admission exceptionnelle au séjour, a permis de maîtriser le flux quotidien d'utilisateurs. Cette mesure fait partie d'un plan de modernisation plus global touchant au processus de délivrance des titres.

Le stock de demandes à instruire a été réduit et un important travail de modernisation des outils internes de suivi de l'activité a été mené.

Un dispositif d'accueil dédié des talents étrangers a été mis en place, il répond aujourd'hui aux sollicitations des grands groupes du CAC 40 dont les sièges sociaux sont situés pour l'essentiel dans le quartier de La Défense.

Parallèlement, la lutte contre la fraude a été particulièrement dense compte tenu du volume de demandes de titres de séjour. Ainsi, ce sont près de 50 dossiers qui ont fait l'objet d'un signalement au procureur de la République.

La demande d'asile

Les services en charge de l'asile ont été très fortement mobilisés : près de 8070 rendez-vous ont été octroyés au guichet unique de la préfecture des Hauts-de-Seine en 2018 (contre 4389 l'année dernière).

Le délai moyen de rendez-vous au Guichet unique des demandeurs d'asile (GUDA) en 2018 a été de 9 jours (contre 25 en moyenne en 2017). Il est depuis les derniers mois de l'année 2018 de 1 jour.

Enfin, la mise en place d'une plate-forme d'accueil téléphonique de prise de rendez-vous au niveau régional a permis d'apurer le stock de demandeurs d'asile en attente entre les plates-formes d'accueil et les guichets uniques de la région. Ce stock a été apuré à la fin du mois de mai 2018 dans les Hauts-de-Seine.

Les naturalisations

Le bureau a traité 6 821 demandes en 2018 (5 720 décrets + 1 101 déclarations).

Par ailleurs, 28 cérémonies de remise de décrets ont été organisées sur l'année.

III. L'ACCUEIL DES CONTRIBUABLES

La campagne déclarative d'impôt sur le revenu et celle des avis de taxe d'habitation sont des périodes de forte affluence du public. Elles ont été l'occasion en 2018, d'une part, de renseigner et de rassurer les usagers sur les conditions d'entrée en vigueur du

LES RELATIONS AVEC LES USAGERS

prélèvement à la source, d'autre part, de fiabiliser les états civils des personnes afin de garantir un bon déroulement des opérations de prélèvement à la source dès le 1er janvier 2019. La mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) a constitué dans ce contexte un véritable atout.

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation entérinée par la loi de finances pour 2018, prévoit la baisse progressive à partir de 2018 puis la suppression de la taxe d'habitation en 2020 pour 80% des français. La baisse dépend du montant du revenu fiscal de référence des contribuables ainsi que de leur quotient familial. À l'automne 2018, les contribuables ont été très nombreux à se déplacer ou à contacter leur service des impôts des particuliers (SIP) pour obtenir des explications, notamment lorsqu'ils n'étaient pas exonérés.

IV. LES USAGERS DE LA ROUTE

Le permis de conduire

Les services de l'État participent à la continuité de l'éducation routière tout au long de la vie.

Le nombre d'examens réalisés dans les différentes catégories se décompose comme suit : 34 420 épreuves pratiques (toutes catégories confondues), dont notamment 28 860 permis B, et 4950 permis moto (+ 2%). A noter que 270 candidats non francophones ont été reçus au centre d'examen de Gennevilliers pour l'épreuve théorique générale.

Poursuivant le processus d'intégration des nouvelles technologies pour conduire ses missions, la DRIEA a mis en ligne trois procédures dématérialisées par le biais du site "démarches simplifiées" des services du Premier ministre (concernant les demandes d'examen pratique en candidat libre, la réactivation des numéros d'inscription et le dépôt des dossiers de labellisation des écoles de conduite).

A noter qu'une visite du CEPC de Gennevilliers et la démonstration d'examens du permis de conduire a été organisée pour vingt délégués de différents pays africains ainsi que pour le délégué interministériel à la sécurité routière du Liban.

Les VTC

Le nombre de cartes VTC délivrées en 2018 (1873) a augmenté de 4,9% par rapport à l'année 2017 qui avait déjà connu une augmentation de plus de 20 %.

205 saisines du procureur de la République ont été effectuées cette année dans le cadre de la lutte contre la fraude (contre moins de 30 saisines en 2017), essentiellement pour de fausses cartes VTC.

Les autorisations d'exploitation commerciales sont également en augmentation passant de 12 en 2017 à 15 en 2018.

Trois procédures de sanctions ont été engagées en 2018 contre des centres de contrôles techniques de véhicules ne respectant pas les normes de sécurité.

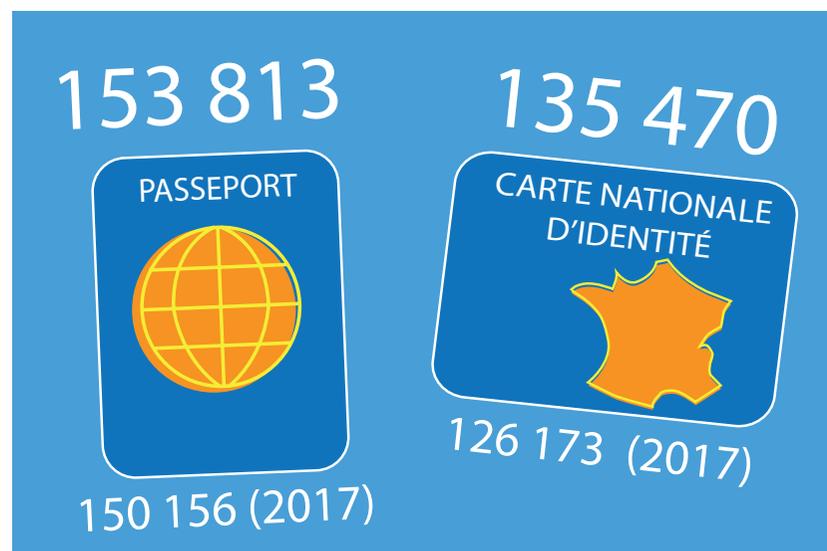
TITRES DE " NATURALISATION" DÉLIVRÉS EN 2018



TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS EN 2018



TITRES DÉLIVRÉS PAR LE CERT EN 2018



LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

I. LES DOTATIONS FINANCIÈRES

Le gouvernement a souhaité adopter une nouvelle approche dans ses relations avec les collectivités, fondée sur la confiance, en rupture avec la baisse unilatérale des dotations pratiquée les années précédentes. Cette nouvelle approche est basée sur une contractualisation entre l'État et les 322 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont supérieures ou égales à 60 millions € et qui représentent la plus grande partie de la dépense locale.

L'objectif est de faire participer les collectivités territoriales à la baisse du déficit public à hauteur de 13 milliards d'euros sur le quinquennat (soit 2,6 milliards €/an), sans baisse brutale des dotations.

Cet objectif se traduit par :

- Une maîtrise de l'évolution des DRF limitée globalement à 1,2% par an entre 2017 et 2020
- Une amélioration du besoin de financement en limitant le recours à l'emprunt,
- Une amélioration de la capacité de désendettement.

Dans les Hauts-de-Seine, 16 collectivités sont concernées dont le conseil départemental. Un dialogue permanent s'est instauré entre les services de l'État et ces collectivités. Dès le mois de février 2018, une réunion de présentation s'est tenue en préfecture.

Par la suite, toutes les collectivités ont été reçues par le préfet à l'occasion de réunions bilatérales. Il est à noter que la plupart d'entre elles étaient déjà engagées dans une démarche de baisse des DRF depuis plusieurs années. Toutefois 6 collectivités ont refusé de signer le contrat. Un arrêté préfectoral a alors été pris afin de fixer l'évolution de la trajectoire de leurs dépenses réelles de fonctionnement.

Une négociation avec les collectivités pour les retraitements éventuels des DRF qui sont hors trajectoire, est en cours. Seront pris en compte les évolutions du périmètre budgétaire, les transferts de compétences ainsi que les dépenses exceptionnelles.

II. LE CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

La quasi intégralité des collectivités locales et des établissements publics locaux télétransmettent désormais leurs actes.

L'année 2018 a été notamment marquée par la mise en œuvre des arrêtés de carence en matière de logement social, édictés par le préfet à l'encontre de 9 communes du département (voir fiche aménager et construire). Les maires concernés ont ainsi l'obligation de prévoir, lors de la délivrance de permis de construire de plus de 12 logements familiaux ou de plus de 800 m² de surface, un minimum de 30% de logements très sociaux. Un contrôle de légalité renforcé a donc été effectué sur ces actes.

La fonction de conseil aux collectivités locales a constitué comme l'an dernier une part importante de l'activité de la direction de la citoyenneté et de la légalité.

La DDFIP a aussi accompagné les collectivités dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source. Des réunions d'information ont été organisées à destination des communes en tant que collecteurs de l'impôt mais également des agents territoriaux pour leur expliquer la réforme. Elle a développé l'offre de conseil et l'expertise au profit des élus. A titre d'exemple, la présentation des résultats de la qualité comptable a été rénovée et un soutien a été apporté dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales.

Interlocuteur privilégié des ordonnateurs en matière de fiscalité directe locale, la DDFIP a répondu à plus de 200 questions sur ce sujet.

Elle accompagne également les collectivités dans leur projet de dématérialisation de la chaîne budgétaire et comptable. 70% des collectivités transmettent la totalité de leurs pièces justificatives sous forme numérique et signent électroniquement les bordereaux de dépenses et de recettes.

LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

III. VIE DÉMOCRATIQUE

L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre du répertoire électoral unique qui refonde les modalités d'inscription sur les listes électorales, et a mobilisé les services de la préfecture et ceux des communes du département, pour une bonne application dès les élections européennes de mai 2019. A cet effet, l'État a impulsé la création des commissions de contrôle dans chaque commune pour superviser ces opérations.

IV. PATRIMOINE DE L'ÉTAT ET VIE LOCALE

La DDFIP a poursuivi ses travaux sur les dossiers de cessions, acquisitions et prises à bail. Ont ainsi notamment été finalisés :

- le BEA de valorisation du Hangar Y sis à Meudon consenti pour une durée de 35 ans à la société culture et patrimoine qui doit réhabiliter ce site classé monument historique en vue d'y créer un musée de l'aérostat et un lieu événementiel ;
- la cession à Seine Ouest Habitat d'une emprise sise avenue de Verdun à Issy-les Moulineaux en vue de la construction de logements sociaux ;
- l'acquisition de la partie du commissariat de Saint-Cloud qui était prise en location auprès de la commune ;
- l'acquisition de l'immeuble ALL à Montrouge pour y installer des services du premier ministre.

DOTATIONS FINANCIÈRES VERSÉES À L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES EN 2018



CONTRÔLE DE LÉGALITÉ EN 2018

